



Orange
Monsieur Stéphane Richard
PDG d'Orange
78 rue Olivier de serres
75015 Paris

Montreuil, le 17 septembre 2019

Objet : Préavis de grève pour la journée du mardi 24 septembre 2019

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la journée d'action nationale interprofessionnelle du 24 Septembre 2019, pour une hausse des salaires, la retraite à 60 ans, des pensions de haut niveau dans un système par répartition renforcé et financé et pour le maintien et le développement des services publics, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24h, pour la journée du mardi 24 septembre 2019, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels d'Orange quels que soient leurs statuts.

La situation des salariés n'a de cesse de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions d'emplois. Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe Orange et des entreprises sous-traitantes.

Cette journée de mobilisation et d'action sera l'occasion pour le personnel d'Orange d'exiger :

Des mesures immédiates pour les salaires notamment par:

- L'augmentation immédiate des salaires de 6% minimum notamment par le biais des gains de productivité
- La mise en place du 13ème mois en plus des éléments de rémunérations actuels
- Une réelle reconnaissance des qualifications
- La suppression de toutes inégalités salariales
- Un SMIC à l'embauche de 1800€ sans qualification
- Aucun salaire de cadre en dessous du plafond de la sécurité sociale soit : 3377€ .

Une politique d'emploi ambitieuse avec :

- Les recrutements nécessaires par territoire afin de garantir la réponse aux besoins des usagers, permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- L'embauche des apprentis, CDD, intérimaires... qui en font la demande.
- La ré-internalisation des activités et des salariés de la sous-traitance.
- L'amélioration des conditions de travail notamment par l'utilisation des gains de productivité afin de réduire le temps de travail à 32h.
- Une stratégie d'investissement productif au service du droit à la communication.

De nouveaux droits du travail dans l'entreprise :

- La mise en place de droits nouveaux d'intervention des salariés dans les choix stratégiques de l'entreprise.
- Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT
Cédric Carvalho
DSC Orange